



Préavis municipal N° 68 - 2015

Crédit d'étude

Remplacement des services (canalisations EC/EU et électricité) et aménagements routiers sur le chemin du Village

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

La commission technique constituée de Messieurs:

Pierre-Olivier Hornung, Lothar Helm, Eric Eggen, Laurent Corthésy, s'est réunie le lundi 23 novembre 2015 à 20h15 à la maison de commune afin d'examiner le dit préavis, en présence de Messieurs Edgar Schiesser, Syndic, Denis Favre, Municipal, nous les remercions pour leurs explications.

Monsieur Pascal Meylan était excusé.

Préambule:

La municipalité a rencontré les services industriels de Lausanne et a été informée que la conduite de gaz devait être remplacée au plus vite, vu son mauvais état, ces travaux auraient dû être exécutés début 2016, mais peuvent être repoussés pour le milieu de l'année 2016.

Dès lors, la municipalité a considéré qu'il serait judicieux d'étudier la possibilité de réaliser des travaux en même temps, d'autres travaux au chemin de la Judée.

Les canalisations des eaux usées (EU) et eaux claires (EC) datant du début des années 1970, sont globalement en bon état, sauf à quelques endroits.

Ces canalisations étant d'une section plus petites que les nouvelles conduites sous le chemin de la Judée, il est nécessaire d'en augmenter les diamètres pour assurer un débit d'évacuation correct.

L'opportunité de pouvoir réaliser le remplacement ou réparation de tous les services doit être prise en considération pour ne pas devoir réouvrir la route ultérieurement.

Les importants travaux en sous-sol du chemin du Village offrent en même temps l'occasion d'un réaménagement de la surface de cette rue. Ces transformations devraient amener à une meilleure cohabitation des véhicules et des piétons dans cette rue en pente et partiellement étroite. Ce réaménagement doit être flexible pour tenir compte des futurs changements prévus après le déclassement de la RC401 et la construction des bretelles routières au chemin de la Sauge et au Fontany.

Il est important de relever que les coûts de ces travaux seront répartis entre les services concernés, déterminé par l'étude.

Le bureau Ribli qui s'occupe des EC et EU sera mandaté pour cette étude, ainsi que les bureaux Plarel pour l'urbanisme et Schopfer & Niggli pour l'aménagement de surface.

Notes

La commission demande à la municipalité une attention particulière à ce qui suit:

L'étude doit tenir compte des points suivants, avec les coûts induits :

La portion du bas du village (sous l'église) héberge des commerces, artisans, cabinet de soins médicaux, etc.

- de l'arrêt au strict minimum des services électriques, eau et gaz, l'activité de ces artisans étant 100% tributaires de ces services, principalement de l'électricité (informatique).
- du maintien au maximum des accès, y compris pour les opérateurs postaux et fournisseurs au moyen de véhicules de livraison de min.3,5 tonnes.
- du maintien du marché hebdomadaire à la ferme Baudet.
- du parcage des véhicules privés pendant les jours avec interruption d'accès (35 places de parc privées).

La commission technique propose d'installer un éclairage public au sentier du Rosset qui sera le lien piétonnier idoine entre le bas du village et les écoles pendant les travaux à la partie supérieure du chemin du Village. Au même temps il s'agit d'une bonne occasion d'une réfection en dur du sol de ce chemin.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission technique adopte à l'unanimité de ses membres présents et sans amendement le préavis 68/2015 et vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes.

Le conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le Préavis municipal N° 68/2015 adopté en séance de Municipalité du 2 novembre 2015;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accorder un crédit de **Fr. 160'000.--** TTC pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec le remplacement des services (canalisations EC/EU et électricité) et aménagements routiers sur le chemin du Village;

- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;

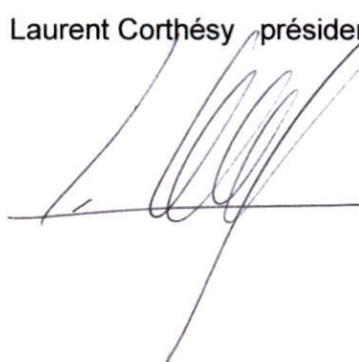
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3316
« Amortissements d'autres dépenses », sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 3 décembre 2015

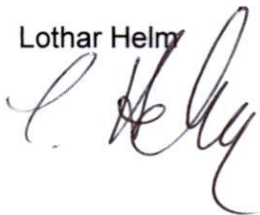
Eric Eggen



Laurent Corthésy président - rapporteur



Lothar Helm



Pierre-Olivier Hornung

